

***BOURSES POUR APPRENTIS (ES) ET ETUDIANTS (ES) POUR L'ANNEE SCOLAIRE  
2023 - 2024***

**BOURSES**

La Fondation Auguste Jordan va à nouveau accorder une bourse aux apprentis (es) et étudiants (es) de la Commune de Villaz, habitant le territoire de l'ancienne commune de Lussy.

**Conditions à remplir :**

1. Avoir terminé la scolarité obligatoire au : 01.09.2023
2. Être habitant du territoire de l'ancienne Commune de Lussy depuis plus de 12 mois
3. La bourse est attribuée un maximum de 10 fois, de la fin de la scolarité obligatoire (>11H) à 25 ans révolu. Attribution partielle en cas de départ de la commune en cours d'année ou à la fin du mois des 25 ans.

**Pièces à présenter :**

- Apprentis (es) de 1<sup>ère</sup> année : une copie du contrat et dès la 2<sup>ème</sup> année, une attestation du maître d'apprentissage
- Etudiants (es) : une attestation de l'école, pour universitaires 2 semestres.

**DELAI DE REMISE DES DOCUMENTS**

Les demandes doivent être envoyées à la Fondation Auguste Jordan, pour adresse :

**Bernard Jordan, Route de Lausanne 23, 1680 Romont**

**Jusqu'au vendredi 29 mars 2024** avec les pièces justificatives.

**Passé cette date, aucune demande ne sera prise en considération.**

**Veillez compléter le talon ci-dessous et le joindre à votre demande.**

A titre d'information, pour la période précédente 18 bourses ont été distribuées.

Le Président

Jacques Perroud



✂.....

Le Secrétaire

Bernard Jordan



***Coordonnées bancaires complètes pour le versement :***

IBAN : .....

Nom de l'établissement : .....